
**COMPTE RENDU DU 25 MAI 2021 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :**BESSE** : Eric COLLIN**CABASSE** : Yannick SIMON**LE CANNET DES MAURES** : André DELPIA - Valérie VESCOVI - Christine MORETTI**CARNOULES** : Christian DAVID - Christophe CORTES - Marie-Laurence FLOCH MALAN**FLASSANS SUR ISSOLE** : Jean-Louis PORTAL - Aude BODY - Franck GUALCO**GONFARON** : Thierry BONGIORNO - Sophie BETTENCOURT AMARANTE - Paul CAIRE**LE LUC** : Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE - Pierre BEDRANE - Philippe ICKE -
Véronique BOULANGER - Nathalie NIVIERE - Geoffrey DAVID - Martine WAGNER**PIGNANS** : Fernand BRUN - Jean SANTONI - Fabienne SCOTTO**PUGET VILLE** : Catherine ALTARE - Jean-Pierre ROUX - Marie-Laurence FLOCH MALAN**LE THORONET** : Marjorie VIORT - Franck GEOFFROY**POUVOIRS – EXCUSES****BESSE** : Marie-Paule MARTINELLI pouvoir à Eric COLLIN

Hervé RASTEGUE pouvoir à Sophie BETTENCOURT

CABASSE : Michelle SARDAILLON pouvoir à Yannick SIMON**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR**CARNOULES** : Stéphanie GIACCHI**GONFARON** : Viviane GASTAUD pouvoir à Paul CAIRE**LE LUC** : Dominique LAIN

Sandrine ROGER pouvoir à Jean-Michel DRAGONE

LES MAYONS : Michel MONDANI**PIGNANS** : Carole OLIBE**PUGET VILLE** : Céline FERRARO pouvoir à Jean-Pierre ROUX

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 30 - Nombre de membres représentés : 6

Présents ou représentés : 36 - Quorum atteint

AUTRES PARTICIPANTS**Aude LAROCHE** Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes**Coraline MOIRANO** Chargée de mission PCAET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17H15.

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie dématérialisée dans les délais réglementaires.

1. ADMINISTRATION

1.1 Adoption du compte rendu de la réunion du 27/04/2021

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 Avril 2021 a été adressé aux conseillers communautaires.

Yannick SIMON, Président, demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.2 Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Le Président propose, André DELPIA.

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Création d'un poste d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe tableau des effectifs – Budget principal

Yannick SIMON, Président, informe le conseil communautaire que suite aux entretiens pour le recrutement d'un Responsable du Pôle technique, la candidature de M. Aurélien BURGUNDER a été retenue.

Afin de pouvoir le recruter au 1^{er} Août 2021, il est nécessaire de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la création au tableau des effectifs du budget général d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet.**
- **De prévoir au budget de chaque exercice les crédits correspondants.**

<u>VOTE</u>
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET PCAET

3.1 Présentation de la stratégie PCAET

Jean-Michel DRAGONE, vice-Président, rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Cœur du Var s'est engagée dans une démarche d'élaboration de son PCAET, au travers de la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2018, engagement conforme à la loi n°2015-992 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, du 17 août 2015.

Le PCAET est à concevoir comme un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un programme d'actions territoriales et d'une évaluation environnementale de celui-ci.

Dans cette optique, et afin de suivre et coordonner l'élaboration du PCAET, un poste à temps partiel a été créé et un Assistant à Maitrise d'ouvrage accompagne également la collectivité dans cette démarche.

Le diagnostic réalisé dessine un territoire d'ores et déjà impacté par des aléas climatiques se multipliant et s'intensifiant. De plus, la balance commerciale énergétique du territoire est déséquilibrée ; les dépenses effectuées pour répondre aux consommations énergétiques sont supérieures aux gains engendrés par les systèmes de production énergétique implantés sur le territoire.

Pour autant, la situation géographique et centrale de Cœur du Var dans le département, ont permis de mettre en lumière de forts potentiels de développement de systèmes de production d'énergies renouvelables ainsi qu'en termes de maîtrise de la demande en énergie.

Partant de ce constat, et au travers de sessions de travail multiples, un projet de stratégie territoriale a émergé. L'ambition retenue pour Cœur du Var est de devenir **un territoire à énergie positive d'ici à 2050**.

Cette ambition forte et audacieuse se voudrait atteignable par la mise en œuvre d'actions concrètes répondant aux 4 orientations suivantes :

- Développer une économie de la transition écologique attractive et compétitive
- Rendre possible des modes de vie bas carbone pour tous les habitants
- Devenir un territoire résilient qui veille à la qualité de vie
- Renforcer la cohésion territoriale pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de Cœur du Var

Coraline MOIRANO, chargée de mission PCAET présente le diaporama avec un rappel des principaux enjeux du diagnostic, puis détaille la stratégie élaborée.

Jean-Michel DRAGONE, vice-Président, rappelle que le CRTE doit être signé d'ici fin juin, c'est un véritable challenge. L'objectif est de caler la stratégie du PCAET avec celle du CRTE.

Christian DAVID, vice-président, demande s'il y a un retour de la sous-préfecture au sujet du CRTE.

Aude LAROCHE, DGA, précise, qu'un listing récapitulant toutes actions a bien été envoyé à la sous-préfecture et que nous sommes dans l'attente de leur retour.

Christian DAVID, vice-président, s'interroge contenu des quantités de méthane émanant de l'ISDND du Balançon sur une possible réflexion à engager avec le propriétaire du centre d'enfouissement pour travailler ensemble sur une valorisation de ce gisement et de ce site.

Yannick SIMON, Président, précise qu'effectivement ce gaz pourrait être exploité. Il va se rapprocher du groupe Pizzorono pour engager une réflexion sur ce sujet.

Jean-Michel DRAGONE, vice-président, indique que ce sujet a été abordé lors de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du site à laquelle il a été convié dernièrement en tant qu'élue Lucois. La captation du gaz a été déjà étudiée mais se posait la problématique du branchement avec des canalisations à tirer jusqu' aux Arcs et donc un projet économiquement peu rentable. Une autre piste étudiée concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur le haut des casiers.

Sophie BETTENCOURT AMARANTE, conseillère communautaire, confirme les propos de Jean-Michel DRAGONE, étant elle-même élue à la CLIS. Elle précise de plus que les échéances du CRTE semblent avoir été repoussées d'après le syndicat mixte des Maures. **Aude LAROCHE**, DGA, vérifiera cette information.

Yannick SIMON, Président, rappelle que tout comme les déchets, le meilleur kW est celui qu'on ne consomme pas.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **De prendre acte de la présentation de la stratégie territoriale du projet PCAET Cœur du Var.**

VOTE

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3.2 Appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA dans le cadre du programme ACTEE 2 (programme CEE PRO-INNO-52)

Coraline MOIRANO, chargée de mission, informe le conseil communautaire que le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », pris en application de la loi ELAN de novembre 2018, place la performance énergétique des bâtiments tertiaires privés et publics au centre des enjeux de la transition énergétique des territoires. En effet, à travers ce décret, les objectifs de réduction de consommation d'énergie ont fixé, dès 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie pour les bâtiments de plus de 1000 m².

Le programme ACTEE, PRO-INNO-52, porté par la FNCCR, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique en se fondant sur la mutualisation d'outils au service des collectivités, ainsi que la mutualisation des projets d'efficacité énergétique par l'intermédiaire des syndicats mixtes, EPCI, et acteurs de terrain.

C'est dans cette dynamique de mutualisation, au bénéfice de l'efficacité énergétique des territoires, que le SYMIELIEC VAR s'associe à COFOR-ALEC 83 ainsi qu'à cinq EPCI : la Communauté d'Agglomération Provence Verte, la Communauté de Communes Cœur du Var, la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures et la Communauté de Commune Provence Verdon en vue de déployer le programme ACTEE 83.

A la fin de l'année 2020, une enquête de la COFOR-ALEC 83 auprès des communes de ces 5 EPCI a témoigné d'importants besoins en matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti public. Ces besoins se révèlent prépondérants au regard de la mise en œuvre du décret tertiaire, de l'exemplarité attendue de la part des collectivités et de la nécessité pour les communes d'infléchir le coût de leurs factures d'énergie. Cependant, la définition des actions d'efficacité énergétique à l'échelle communale demande une connaissance fine du patrimoine communal. De plus, l'accès aux financements des travaux de rénovation nécessite la mise en place d'une stratégie d'amélioration continue, à laquelle les communes peinent à répondre, faute de projets d'amélioration thermique détaillés, comme en témoigne un nombre important d'audits énergétiques demandés par les communes.

Afin de faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités, l'ensemble des parties prenantes du programme ACTEE 83, porté par le SYMIELEC VAR, souhaitent accompagner l'efficacité énergétique des communes, mettant dans ce but la mutualisation entre les territoires au cœur de ce projet.

De ce fait l'engagement du territoire dans le programme ACTEE 2, PRO-INNO-52, pourra permettre aux communes de celui-ci de pouvoir bénéficier des avantages suivants :

- Du logiciel de suivi des consommations du patrimoine public
- Des services de l'économe de flux
- D'une prise en charge à hauteur de 50% des audits énergétiques de bâtiments publics (Nombre prédéfini par territoire).

Le budget prévisionnel global déposé au travers de la candidature commune au programme ACTEE 2, PRO-INNO-52, portée par le SYMIELEC VAR, est le suivant :

Tableau récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet €	Aide sollicitée €
Lot 1 Etudes techniques	402 000	201 000
Lot 2 Ressources humaines	140 000	50 000
Lot 3 Outils de suivi de consommation énergétique	42 100	21 050
Lot 4 Maitrise d'œuvre	0	0
Totaux	584 100	272 050

Ainsi le restant à charge pour la Communauté de Communes Cœur du Var ne concerne que le lot 2 Ressources humaines dans le cadre de son engagement au cofinancement du poste d'économiseur de flux sur une période de deux ans. Le montant prévisionnel fixé pour la Communauté de Communes Cœur du Var est de 2 803€ pour année 1 et de 2 603€ pour année 2 (0.06cts/hab/an + 200€ forfaitaire d'installation sur l'année 1).

L'ensemble des modalités de participation des acteurs du groupement sera formalisé au travers de la signature d'une convention tripartite.

Philippe ICKE, conseiller communautaire, précise que le SYMIELECVAR, structure dont il est le directeur, est effectivement le porteur du projet. Le but de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA est de réaliser des audits énergétiques financés à hauteur de 50% mais avec un objectif à atteindre : 50% des audits doivent aboutir et se concrétiser par des travaux. Il précise de plus que le SYMIELECVAR pourra mettre à la disposition des communes un outil de suivi des consommations (disponible à partir de juin). Il propose de venir présenter ce logiciel lors d'un prochain conseil communautaire. Cet outil permettra aux collectivités de répondre également à leurs obligations émanant du décret tertiaire.

Coraline MOIRANO, chargée de mission, précise que les collectivités auront jusqu'au 30/09/2021 pour déclarer leurs consommations sur la plateforme OPERAT de l'ADEME pour tous les bâtiments ayant une surface de plancher supérieure à 1000 m². Le choix de l'année de référence sera à déterminer d'ici à 2022.

Fernand BRUN, vice-président, exprime son agacement quant à l'utilisation abusive des acronymes : FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt)....

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le rapport présenté.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières relatives à cet AMI SEQUOIA dans le cadre du programme ACTEE 2.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4. INFORMATIONS

4.1 Décisions du Président

- DEC 2021/06 – DECISION DU PRESIDENT : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES ENVIRONNEMENT
- DEC 2021/07 – DECISION DU PRESIDENT RELATIF AU MARCHE N° 83.073.20.29-36 PORTANT CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS

4.2 Délibérations prises par le bureau

- DELBUR 2021/20 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE TROIS EQUIPEMENTS DFCI A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GOLFE DE SAINT TROPEZ
- DELBUR 2021/21 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC M. FLORIAN GUEGAN
- DELBUR 2021/22 – CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES CONSOMMABLES D'IMPRESSION USAGES
- DELBUR 2021/23 – CONVENTION A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LA MISE EN PLACE DE FILIERE DE DECHETS SPECIFIQUES

Yannick SIMON, Président, remercie Coraline MOIRANO pour la qualité de ses présentations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.